

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	<p align="center"><b>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</b></p>	<p align="center"><b>Délibération n° D20251703-04 Du 17 mars 2025 LA GARDE-PARADIS CRÉATION D'UNE ZONE HUMIDE DEMANDE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE</b></p>
---	---	--

Nombre de membres			Date de la convocation	12.03.2025
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	12.03.2025
En exercice	14			
Qui ont pris part à la délibération	11	Pouvoir	3	

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

**Étaient présents :** BEAL H – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (11)

**Absents :** CHATAING P - PITAVY A - DAURELLE T (3)

**Secrétaire :** Sandrine JOUMARD-DESSALCES

**LA GARDE-PARADIS  
CRÉATION D'UNE ZONE HUMIDE  
DEMANDE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de création de zone humide porté par la fédération départementale des chasseurs de la Loire.

Le projet consiste en la restauration du marais de la Garde-Paradis, situé sur la parcelle cadastrée section F 2221, appartenant à la section de la Garde-Paradis. La fédération de chasse intervient en qualité de maître d'œuvre et se charge de l'exécution des travaux.

Cette action s'inscrit dans le cadre d'un appel à projet lancé par Loire Forez Agglomération, qui apporte un financement à hauteur de 80 %.

**Coût des travaux : 13 095 €**

**Participation de Loire Forez : 10 000 €**

**Participation attendue de la commune d'Usson-en-Forez : 2 000 €**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;**

- **Accepte** de participer financièrement à l'opération à hauteur de **2 000 €** ;
- **S'engage** à réserver au budget les crédits nécessaires ;
- **Demande** à Monsieur le Maire de solliciter l'avis des ayants-droit de la section de la Garde-Paradis.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 18 mars 2025.

Hervé BÉAL, Maire	Sandrine JOUMARD-DESSALCES, secrétaire de séance
-------------------	--

